

Annexe IV

Rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2015

| Domaine de vérification | Ministère ou agence | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation | État auto-déclaré |
|-------------------------|---------------------------------------|-------|--------|----------|------|--|--------------------|
| Changements climatiques | Environnement et Gouvernements locaux | 2017 | 1 | 3 | 41 | Nous recommandons que le Ministère propose au Cabinet que les objectifs d'émissions de gaz à effet de serre, tels que précisés dans son Plan d'action sur les changements climatiques, soient prescrits par la loi, de manière semblable à d'autres provinces canadiennes. | Mise en œuvre* |
| Changements climatiques | Environnement et Gouvernements locaux | 2017 | 1 | 3 | 48 | Nous recommandons que le Ministère fixe des objectifs précis de réduction des émissions de GES pour Énergie NB pour faire en sorte que les objectifs provinciaux établis dans le Plan d'action sur les changements climatiques soient réalisables. | Non mise en œuvre* |
| Changements climatiques | Énergie NB | 2017 | 1 | 3 | 55 | Nous recommandons qu'Énergie NB : <ul style="list-style-type: none"> effectue une analyse approfondie sur l'incidence potentielle de l'abandon progressif de la Centrale de Belledune; consulte le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur une solution proposée touchant la Centrale de Belledune; intègre l'analyse portant sur l'abandon progressif de la Centrale de Belledune dans son processus du Plan intégré des ressources pour s'assurer qu'elle a la capacité de satisfaire les besoins futurs en électricité du Nouveau- Brunswick, tout en respectant les programmes d'efficacité énergétique et de réduction de la demande. | Mise en œuvre* |

| Domaine de vérification | Ministère ou agence | Année | Volume | Chapitre | Par. | Recommandation | État auto-déclaré |
|-------------------------|---------------------------------------|-------|--------|----------|------|---|--------------------|
| Changements climatiques | Environnement et Gouvernements locaux | 2017 | 1 | 3 | 63 | <p>Nous recommandons que le Ministère termine un plan de mise en œuvre qui décrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> comment et quand les mesures relevées dans le Plan d'action sur les changements climatiques seront mises en œuvre; comment le Ministère envisage de surveiller les progrès et d'en rendre compte. | Non mise en œuvre* |
| Changements climatiques | Environnement et Gouvernements locaux | 2017 | 1 | 3 | 108 | <p>Nous recommandons que le Ministère élabore une évaluation des risques liés aux changements climatiques au niveau provincial. Cette évaluation devrait inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> un recensement des risques; une analyse des risques; une évaluation des risques; un traitement des risques et des mesures d'adaptation; un plan de mise en œuvre et un suivi. | Non mise en œuvre* |
| Changements climatiques | Énergie NB | 2017 | 1 | 3 | 120 | Nous recommandons qu'Énergie NB effectue une évaluation de la vulnérabilité de la société face aux changements climatiques. | Mise en œuvre* |
| Changements climatiques | Énergie NB | 2017 | 1 | 3 | 121 | Nous recommandons qu'Énergie NB élabore un plan de mise en œuvre pour s'adapter aux changements climatiques après avoir achevé son évaluation de la vulnérabilité. | Non mise en œuvre* |
| Changements climatiques | Environnement et Gouvernements locaux | 2017 | 1 | 3 | 134 | Nous recommandons que le Ministère actualise le système de suivi des progrès du PACC pour refléter les modifications apportées au plus récent Plan d'action sur les changements climatiques. | Mise en œuvre* |

*Indique l'état de mise en œuvre vérifié par AGNB en 2021.